

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22/07/2013

Dossier complet le
25/07/2013

N° d'enregistrement
2013-0943

1. Intitulé du projet

WAMBRECHIES - rue de Bondues- projet SCCV WAMBRECHIES-BONDUES 188 logements

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCCV WAMBRECHIES - BONDUES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale LESCOUEZEC Loïc - responsable programme

RCS / SIRET 523 721 322 RCS Lille Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d 33	voie nouvelle d'une longueur de 155 m permis d'aménager: SHON évaluée à 16 000 m ² surface du terrain d'assiette : 4.5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de logements individuels, intermédiaires et collectifs, en extension du bourg sur une surface de 4.5 ha comprise entre le Parc d'activités du Moulin, les quartiers est de la ville, et l'avenue de l'Abbé Pierre.

L'opération sera desservie par la rue de Bondues, (par un accès direct et par l'amorce d'un axe nord-sud créé conformément au PLU).

Une trame viaire interne à l'opération organise l'espace et se hiérarchise autour d'une grande plaine paysagée.

Des liaisons piétonnes vers les voies riveraines, actuellement en impasse, amélioreront la perméabilité du site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est réalisé dans le cadre de l'extension des quartiers est de Wambrechies (rive droite de la Deûle).

L'objectif est de répondre à la demande de logements spécifique à la couronne nord de la métropole (nombre + typologie), tout en créant un espace urbain de transition entre l'urbanisation ancienne, traditionnelle et continue du bourg et celle discontinue de la zone d'activité du Moulin. Le programme d'habitat est constitué de logements individuels groupés, organisés par ensembles autour de voies de desserte privatives, de résidences collectives le long de la rue de Bondues, et de logements intermédiaires.

(voir aussi note explicative)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Est prévue la réalisation:

-de 188 logements:

- 83 logements individuels,
- 28 logements intermédiaires,
- 77 logements collectifs.

pour une SHON de l'ordre de 16000m²

-des voies, cheminements et réseaux permettant la desserte des logements et les liaisons vers l'extérieur de l'opération

-d'un espace vert central destiné à la détente et à la réalisation

d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales par techniques alternatives

-d'un tronçon de la voie nouvelle nord sud, comprenant une voirie à double sens, 2 trottoirs, des pistes cyclables, des accotements plantés et une noue

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est exclusivement résidentiel.

Il fonctionnera en synergie avec les équipements, commerces, et aménités existants ou à créer qui sont à proximité directe:

-zones d'emploi : parc du moulin, projet "Ecospace",...

-équipements: école de la Providence rue de Quesnoy, futurs équipements sportifs avenue de l'Abbé Pierre,...

-commerces (centre ville à 700m, 2 supermarchés à moins d'1 km)

Le nombre d'habitants futurs est estimé à 650 environ.

La circulation automobile induite est estimée en première approche à 600 véh/j environ

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
operation immobilière: Surface 4.5 ha 188 logements SHON: 16000 m² Tronçon de voie nouvelle: longueur 155 m largeur 18 à 19 m	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue de Bondues
59118 Wambrechies

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 03' 42" 00E Lat. 50° 41' 18" 98 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Plusieurs projets sont prévus dans le cadre de l'extension est de Wambrechies. Une voie nouvelle "nord - sud" les reliera, conformément aux orientations du PLU. Cependant il n'y a pas de réelle interdépendance entre ces opérations dans la mesure où chacun d'entre eux peut être desservi directement (accès + réseaux) par une voie publique.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont à usage agricole

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à la zone du projet

-Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole approuvé le 6 décembre 2002

-PLU de Lille Métropole approuvé en 2004.

Les zonages du PLU concernés sont :

AUCm : Il s'agit d'une zone naturelle destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette zone a vocation à recevoir des logements, des services, des commerces, des bureaux, des équipements publics et des activités, compatibles avec un environnement urbain.

AUDm : zone d'extension urbaine mixte qui peut recevoir des activités compatibles avec un environnement urbain. L'urbanisation de ces zones A.U.D. est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Lille Métropole communauté Urbaine est en préparation et fera l'objet d'une consultation dès 2014. L'aérodrome de Marcq-Bondues n'est pas soumis à un tel dispositif

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Risque Naturel inondation a été prescrit sur la commune le 13/02/2001. Il n'est pas encore approuvé La base de données Carmen n'indique pas de zone soumise à un aléa inondation sur le site ni à l'aval
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Terrains agricoles
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE de la nappe du calcaire carbonifère de Roubaix Tourcoing, déficitaire pour cause de prélèvements importants et de difficultés de recharge
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les plus proches sont Ploegsteert, en Belgique, à 10 km; et Les 5 Tailles à 22 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	En limite extérieure des périmètres de protection de la distillerie Claeysens et de la pharmacie de la place du général de Gaulle, classées à l'inventaire du Patrimoine Historique. L'opération n'est pas en co-visibilité de ces deux monuments, néanmoins son architecture s'attachera à assurer une identité régionale aux constructions

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Alimentation en eau potable des logements. Les logements seront raccordés au réseau de distribution d'eau potable (majoritairement alimenté, sur le territoire, à partir des nappes phréatiques). Ils seront équipés de dispositifs économes en eau (chasse-d'eau, robinets à limiteurs de débit), et de systèmes de récupération des eaux pluviales pour les usages extérieurs.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Un équilibre des déblais-remblais en limons sera recherché. L'excédent de terre végétale sera utilisé dans les espaces verts privés et communs
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Pas d'habitat propice à la biodiversité à ce jour (agriculture intensive) Peu d'incidence en terme de corridor écologique, puisque le terrain est "enclavé" sur 3 côtés par des zones urbaines
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Pas d'incidence sur les zones à enjeu écologique, compte tenu de leur éloignement. Pas de lien hydraulique ou naturel entre le site d'étude et les zones Natura 2000 les plus proches. Ces zones (Ploegteert et 5 Tailles) présentent des milieux boisés et humides, les espèces qu'elles accueillent sont différentes de celles qui existent sur le site d'étude

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La consommation des terres agricoles est limitée du fait de la densité recherchée pour l'opération, de l'ordre de 40 logts/ha conformément aux préconisations de ville intense formulées par LMCU
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	-Le terrain est situé en zone d'aléas moyen à faible pour le retrait gonflement des argiles. -PPRI prescrit (mais pas de zones inondables répertoriées sur le site) -Zone de sismicité 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	bruit induit lié à la circulation et à la vie quotidienne
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Plusieurs sources de bruit potentiel existent à proximité, (voiries, aéroport, parc d'activité), cependant la configuration des lieux est telle que ces nuisances n'affectent pas le site (orientation des bâtiments, présence des grands bâtiments d'activité qui forment écran, sens des couloirs de vol)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☐ ☒	L'éclairage public résidentiel sera conforme à la législation concernant les niveaux d'éclairement et conçu de manière à concentrer les flux lumineux vers le sol, et vers les zones minérales. Dans la mesure du possible, les zones végétales ne seront pas éclairées
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒	☐	Les rejets polluants et gaz à effet de serre sont limités à ceux du trafic automobile résidentiel
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ Si oui, dans quel milieu ?	☐	Eaux usées à la STEP de Marquette Eaux pluviales : L'infiltration est impossible au regard de la perméabilité du sol (1 à 5. 10⁻⁷ m/s) et de la profondeur de la nappe (1 à 2m), les effluents seront rejetés au réseau existant, avec débit limité (exutoire final: canal de la Deûle)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒	☐	Les déchets générés par l'opération sont d'une part ceux du chantier de réalisation, classés en Déchets Industriels Banaux, qui feront l'objet de tris et de traitement vers les filières de recyclage appropriées, et d'autre part par les déchets domestiques entrant dans la filière de tri mise en place par LMCU. Les encombrant et déchets verts pourront être gérés par l'intermédiaire de la déchetterie de Quesnoy sur Deule, à 4 km. Des bornes d'apport volontaire seront implantées et favoriseront le tri.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒	☐	L'opération a un impact sur les activités humaines existantes du fait du remplacement d'un ensemble privatif non accessible par un nouveau quartier d'habitations connecté au centre bourg, avec une nouvelle population évaluée à 650 habitants. Si l'impact sur les surfaces agricoles est évident, la densité de l'opération participe à une amoindrissement global de cette problématique à l'échelle de la métropole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus au sens de l'article R 122-4-II-4° sont relativement éloignés, et sans lien direct avec l'opération qui fait l'objet de la présente demande. Ils ne sont donc pas susceptibles d'avoir des effets cumulés majeurs avec l'opération, si ce n'est pour des effets globaux, à l'échelle de la métropole (amélioration du parc immobilier, optimisation du parcours résidentiel,...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le milieu dans lequel le projet s'inscrit n'est pas particulièrement vulnérable, et se trouve dans le prolongement de la ville existante. L'opération ne concerne que du logement, les nuisances générées ne seront donc pas particulièrement importantes, à l'exception du trafic routier qui augmentera localement, mais qui sera principalement dirigé vers l'avenue de l'Abbé Pierre, qui constitue une voie de transit. Une étude de trafic sera réalisée à la demande de LMCU, les conclusions seront prises en compte dans les études complémentaires.

Des dispositions sont prises également pour minimiser les impacts sur l'eau, sur l'éclairage,...)

De ce fait, l'étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Lille

le,

17/07/2013

Signature

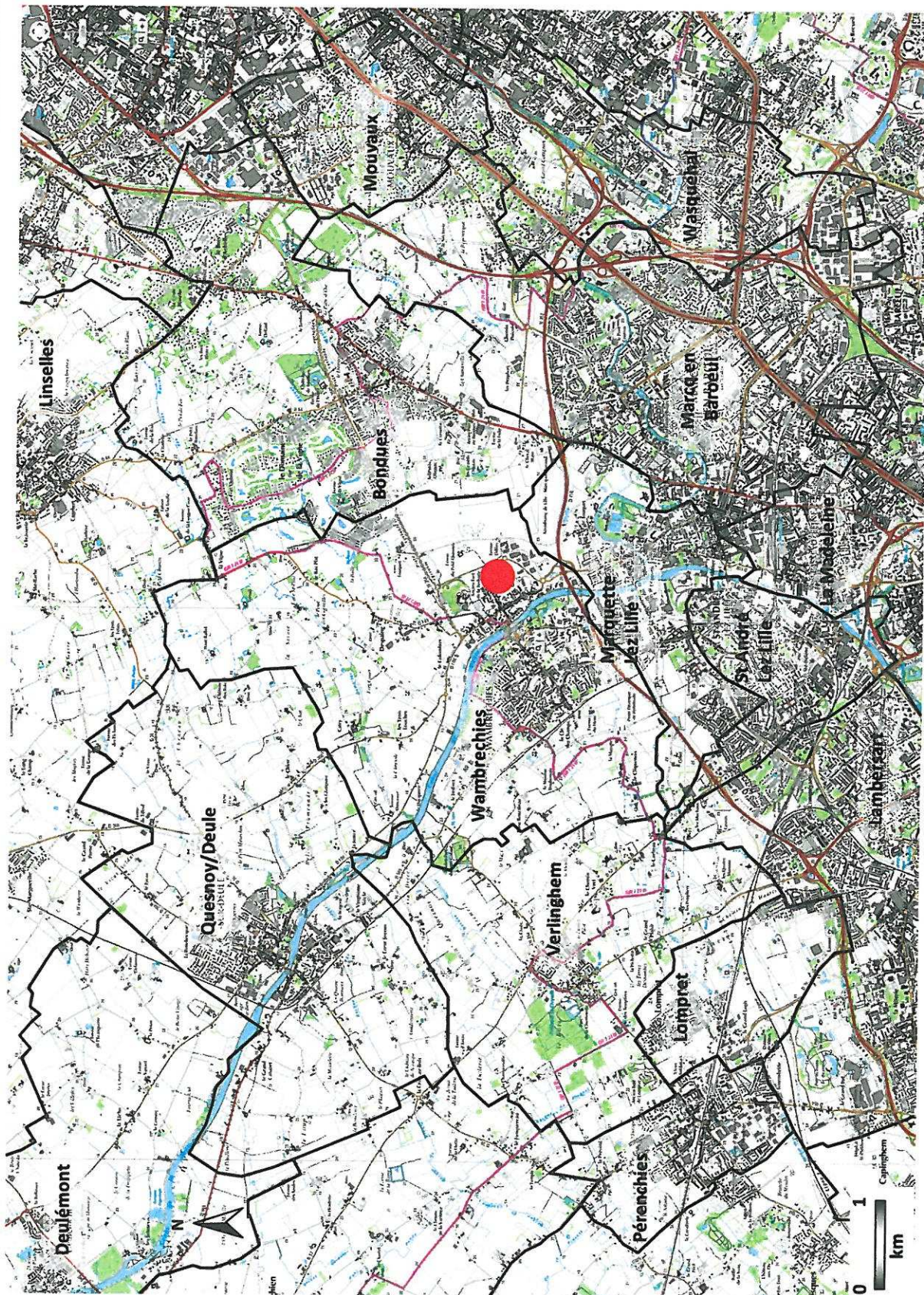

RESIDUVER

Anexe 2

WAMBRECHIES

Plan de situation

Fond de plan : carte IGN Géoportail



● Projet

— Limites
de commune

Anexe 3 1/2

WAMBRECHIES

Repérage des photos

Fond de plan : Google earth (mai 2012)



Annex 3 2/2

WAMBRECHIES

Photos du site

Photo1: mars 2009 — rue de Bondues vers le giratoire



Photo 2 : mars 2009 — rue de Bondues vers la ville

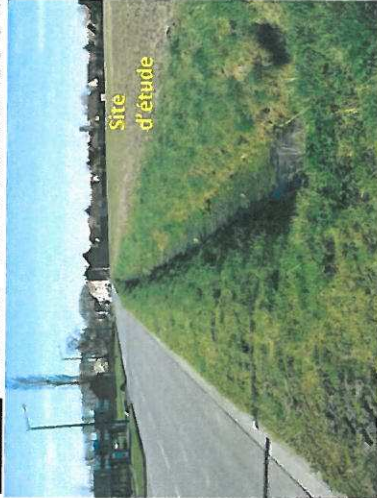


Photo 4 — rue de Bondues

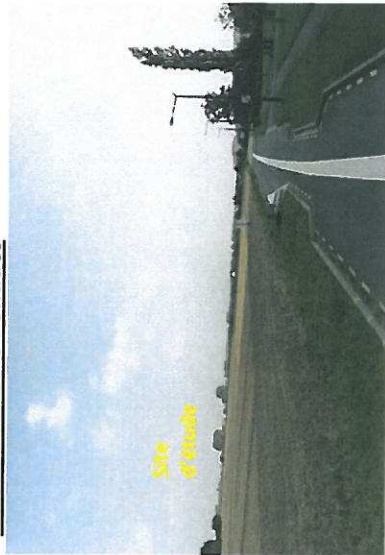
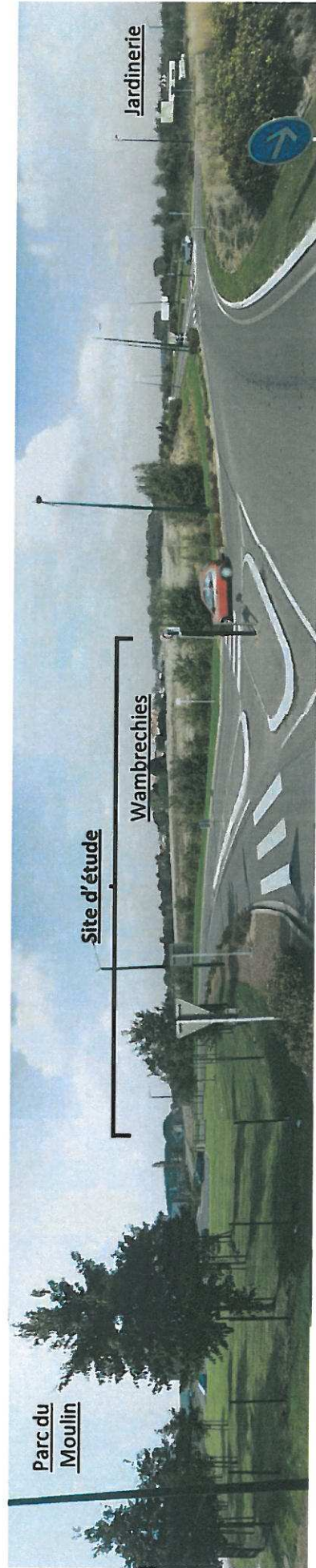


Photo 3 : septembre 2008



WAMBRECHIES

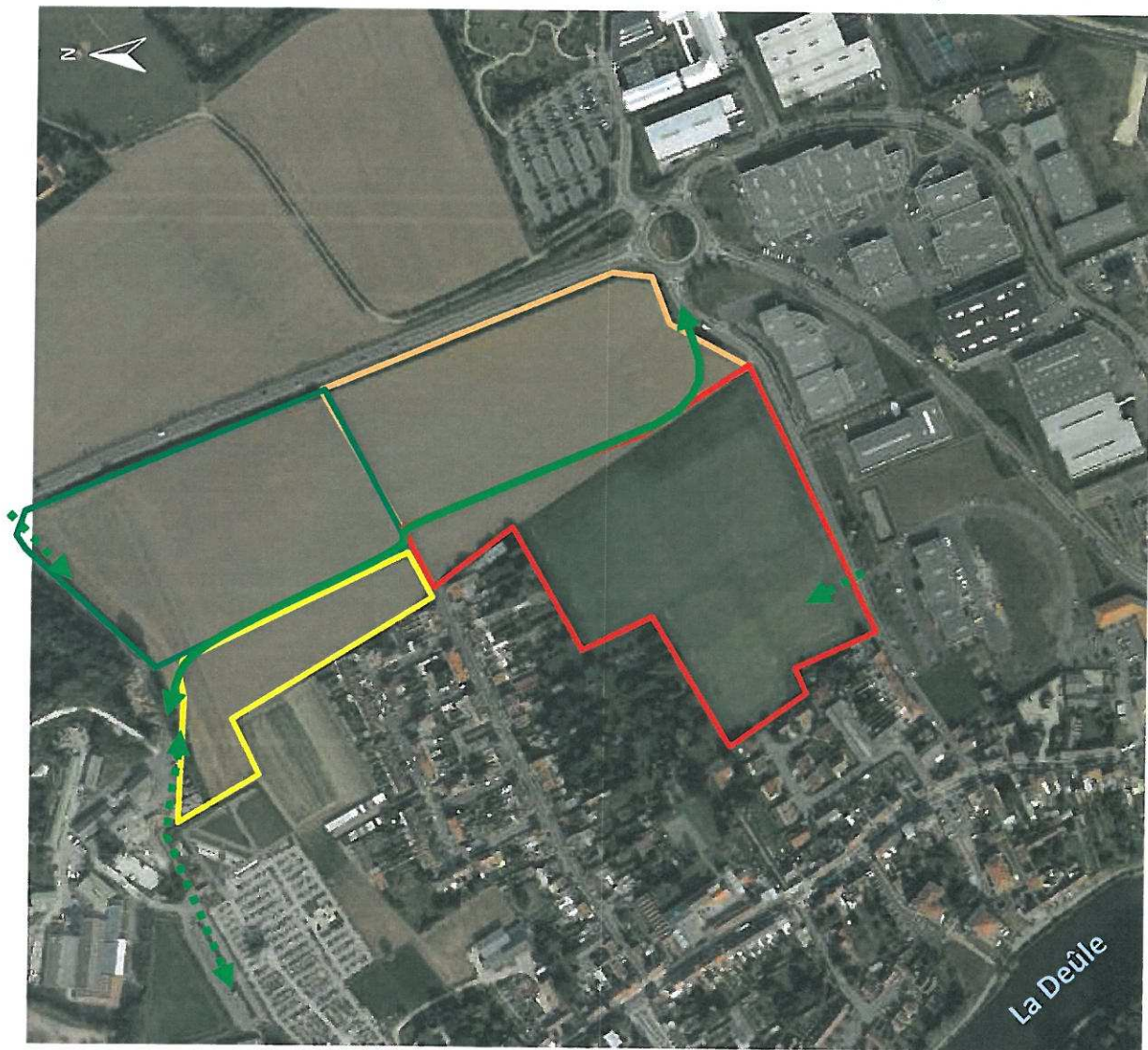
Plan masse du projet



Annexe 49/2

WAMBRECHIES

Projets extension est



Projet SCCV Wambrechies-Bondues (logements)

Projet Ecospace (activités – services – hôtel)

Projet ville (Equipements sportifs)

Projet logements

Voie projetée « nord-sud »

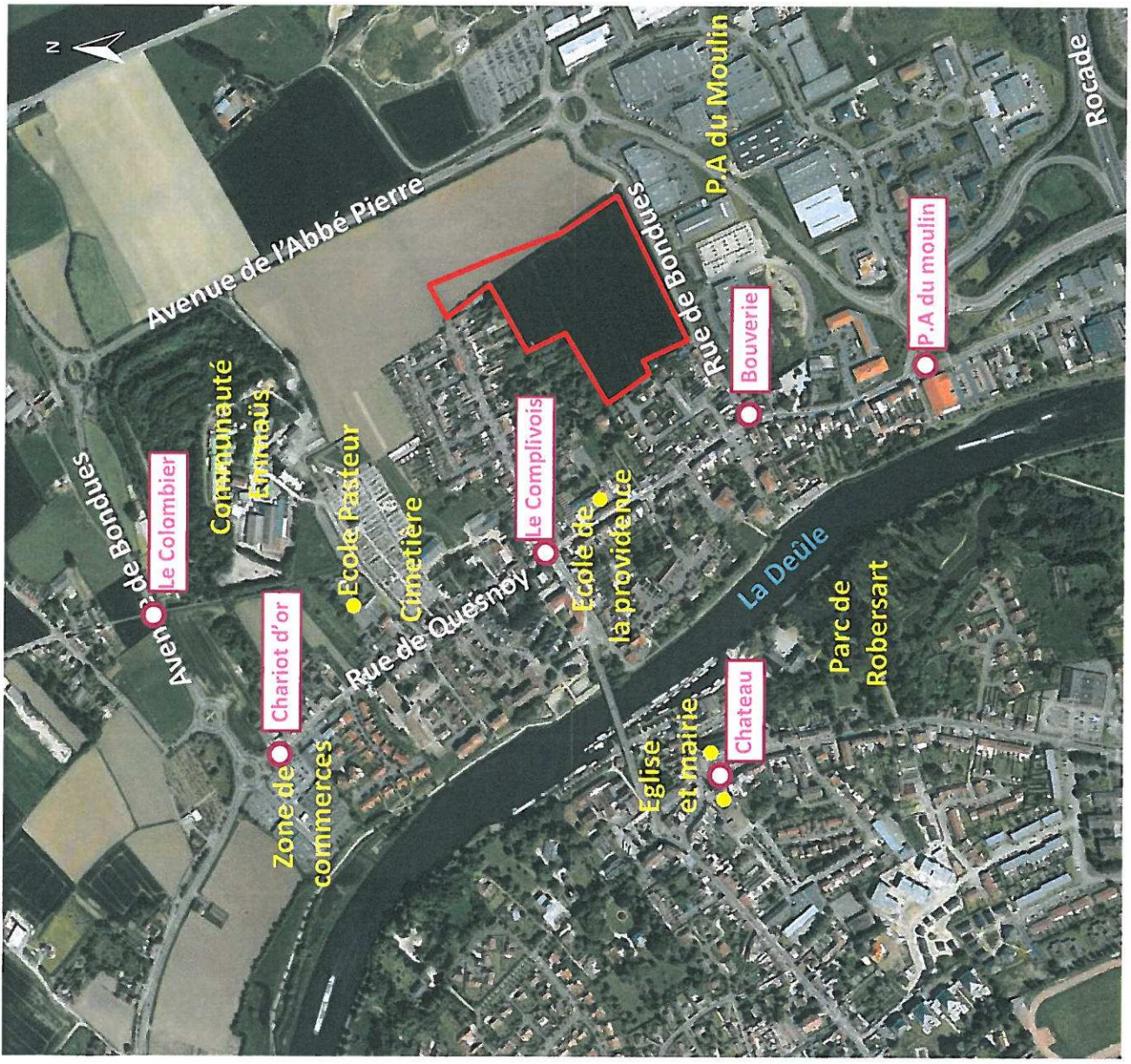
Accès direct aux voies publiques

0 200
mètres

Anexe 5

Wambrechies : abords du projet

Source : Google Earth (mai 2012)



- Projet SCCV Wambrechies - Bondues
- Arrêt de bus

